

Procès-Verbal de l'élection du président et du vice-président

L'an deux mille dix-vint-et-un, le vingt-huit du mois de janvier à seize heures s'est réuni le conseil d'exploitation du « SDE76 Solaire » dans les locaux techniques et administratifs du SDE76, conformément à la délibération n° 2018/10/18-02 en date du 18 octobre 2018 du SDE76, liée à la composition du conseil d'exploitation, et pour faire suite au renouvellement du Comité Syndical du SDE76 ;

Étaient présents les délégués suivants :

- Hervé LEPILEUR,
- Laurent VASSET,
- Jean-François BLOC,
- Rémy TERNISIEN,
- Jérôme GRISEL.

Absent ¹ :/....., excusé, a donné procuration pour l'élection du président et du vice-président à/.....

1. Installation des délégués

La séance a été ouverte sous la présidence de**TERNISIEN**....., doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil d'exploitation du SDE76 Solaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

.....**Hervé Lepilleur**..... a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil d'exploitation.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil d'exploitation a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 4 délégués présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

Il a ensuite invité le conseil d'exploitation à procéder à l'élection du président. Le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil d'exploitation. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil d'exploitation a désigné deux assesseurs au moins : Jerome Grindel et Jean François Blot

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de délégué(s) qui n'a pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 5
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 5
- e. Majorité absolue ² : 3

| Indiquer les nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| <u>Laurent VASSET</u> | <u>5</u> | <u>5</u> |

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

2.5. Proclamation de l'élection du président

..... Laurent VASSEZ a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection du vice-président

Sous la présidence de Laurent VASSEZ... élu président, le conseil d'exploitation a été invité à procéder à l'élection du vice-président.

3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 5
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 0
- e. Majorité absolue : 3

| Indiquer les nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Jean-François Bloz | 5 | cinq |

3.2. Proclamation de l'élection du vice-président

..... Jean-François Bloz a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé.

4. Observations et réclamations

..... Néant

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-huit janvier deux-mille-vingt-et-un, à ... 17h00 heures, 00 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,


Laurent Vassot

Le délégué le plus âgé,


Rémy TERNISSE

Le secrétaire,


Herve Depileur

L'assesseur n°1

L'assesseur n°2


Jerome ELISE


Jean-François BLOC.